

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality
11990

Version / révision 1
Remplace la version -

Date de révision 25-avr.-2023
Date d'émission 25-avr.-2023

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance ou de la préparation

NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality

Nom Chimique Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol
No.-CAS 68855-18-5
N°CE 272-469-1
Numéro d'enregistrement (REACH) 01-2119969496-18

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Cosmétiques, produits de soins personnels
Utilisations déconseillées aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise **OQ Chemicals GmbH**
Rheinpromenade 4A
D-40789 Monheim
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship
FAX: +49 (0)208 693 2053
email: sc.psq@oq.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)
accessible 24/7
Nationale téléphone en cas d'urgence Tox Info Suisse
145
accessible 24/7

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

En raison des données dont nous disposons, aucun classement ni aucun étiquetage selon la directive 1272/2008/CE (CLP) ne sont nécessaires

2.2. Éléments d'étiquetage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality
11990

Version / révision 1

Non demandé.

2.3. Autres dangers

La pulvérisation ou la formation de vapeurs lors du réchauffage de la substance peut provoquer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures en cas d'exposition

Évaluation PBT et VPVB Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

Évaluations des perturbateurs endocriniens La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACH. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

| Nom Chimique | No.-CAS | REACH-No | 1272/2008/EC | Concentration (%) |
|---------------------------------------------------------|------------|------------------|--------------|-------------------|
| Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol | 68855-18-5 | 01-2119969496-18 | - | > 98 |

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux

Aucun à notre connaissance.

Risque particulier

Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality
11990

Version / révision 1

Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par: monoxyde de carbone (CO)

dioxyde de carbone (CO₂)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Équipement de protection individuelle au chapitre 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality
11990

Version / révision 1

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

Produits incompatibles

acides forts
bases fortes
oxydants

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements.

Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Classe de température

T2

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Cosmétiques, produits de soins personnels

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Union Européenne

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality
11990**

Version / révision 1

Pas de limites d'exposition établies

Suisse limites d'exposition

Pas de limites d'exposition établies.

DNEL & PNEC

Non demandé.

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5 Travailleurs

| | |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - effets locaux - yeux | pas de danger identifié |

Population

| | |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - effets locaux - yeux | pas de danger identifié |

Environnement

| | |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| PNEC eau - eau douce | pas de danger identifié |
| PNEC eau - eau salée | pas de danger identifié |
| PNEC eau - dégagement temporaire | pas de danger identifié |
| PNEC STP | pas de danger identifié |
| PNEC sédiments - eau douce | pas de danger identifié |
| PNEC sédiments - eau salée | pas de danger identifié |
| PNEC Air | pas de danger identifié |
| PNEC sols | pas de danger identifié |
| Empoisonnement indirect | pas de potentiel de bioaccumulation |

8.2. Contrôles de l'exposition

Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality
11990

Version / révision 1

Non applicable.

Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

Matière appropriée Néoprène

Matière appropriée caoutchouc nitrile

Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre organique. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality
11990

Version / révision 1

| | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------|------|---------|
| État physique | liquide | | | | |
| Couleur | incolore | | | | |
| Odeur | donnée non disponible | | | | |
| Seuil olfactif | donnée non disponible | | | | |
| Point de fusion/point de congélation | -87 °C (Point d'écoulement) | | | | |
| Méthode | ASTM D 97-02 | | | | |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | donnée non disponible | | | | |
| Inflammabilité | Même si le produit n'est pas classé comme inflammable, il peut prendre feu ou être enflamé. | | | | |
| Limite inférieure d'explosivité | donnée non disponible | | | | |
| Limite supérieure d'explosivité | donnée non disponible | | | | |
| Point d'éclair | 191 °C | | | | |
| Méthode | coupelle fermée, ISO 2719 | | | | |
| Température d'auto-inflammabilité | 355 °C | | | | |
| Méthode | DIN 51794 | | | | |
| Température de décomposition | donnée non disponible | | | | |
| pH | donnée non disponible | | | | |
| Viscosité cinématique | 10 mm ² /s @ 20 °C | | | | |
| Méthode | ASTM D7042 | | | | |
| Solubilité | < 0,05 mg/l @ 20 °C, dans l'eau, EU A.6 | | | | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | 6,68 (calculé) KOW WIN | | | | |
| Pression de vapeur | | | | | |
| Valeurs [hPa] | Values [kPa] | Values [atm] | @ °C | @ °F | Méthode |
| <0,01 | <0,001 | <0,0001 | 20 | 68 | QSAR |
| Densité et/ou densité relative | | | | | |
| Valeurs | @ °C | @ °F | Méthode | | |
| 0,92 | 20 | 68 | EU A.3 | | |
| Densité de vapeur relative | donnée non disponible | | | | |
| Caractéristiques des particules | Non applicable | | | | |

9.2. Autres informations

| | |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dangers d'explosion | Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants |
| Propriétés comburantes | Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants |
| Poids moléculaire | 328,4924 |
| Formule moléculaire | C ₁₉ H ₃₆ O ₄ |
| log Koc | 3,69 - 4,49 @ 25°C (77 °F) calculé |
| Vitesse d'évaporation | donnée non disponible |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

10.2. Stabilité chimique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality
11990

Version / révision 1

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

acides forts, bases fortes, oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Voies d'exposition probables Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

| Toxicité aiguë | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------|-------------------|----------|
| Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5) | | | | |
| Voies d'exposition | Point final | Valeurs | Espèce | Méthode |
| Oral(e) | LD50 | >2000 mg/kg | rat, mâle/femelle | OECD 401 |
| Inhalation | CL50 | >5,22 mg/l (4h) | rat, mâle/femelle | OECD 436 |

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation

On ne dispose d'aucune donnée sur la toxicité dermique chronique

| Irritation et corrosion | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------|----------------------------|----------|----|
| Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5) | | | | |
| Effets sur l'organe-cible | Espèce | Résultat | Méthode | |
| Peau | lapin | non irritant | OECD 404 | 4h |
| Yeux | lapin | Irritation légère des yeux | OECD 405 | |

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Irritation de la peau / Corrosion

Irritation des yeux / Corrosion

La pulvérisation ou la formation de vapeurs lors du réchauffage de la substance peut provoquer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures en cas d'exposition

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality
11990

Version / révision 1

| Sensibilisation | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------|----------|--|
| Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5) | | | | |
| Effets sur l'organe-cible | Espèce | Évaluation | Méthode | |
| Peau | cochon d'Inde | non sensibilisé | OECD 406 | |

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

| Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5) | | | | |
| Type | Dose | Espèce | Méthode | |
| Toxicité subaiguë | NOAEL: \geq 1450 mg/kg/d (28d) | rat, mâle | OECD 407 Oral(e) | Références croisées |
| Toxicité subchronique | NOAEL: \geq 1000 mg/kg/d (90d) | rat, mâle/femelle | OECD 408 Oral(e) | Références croisées |
| Toxicité subchronique | NOAEC: 0,5 mg/l/d (13 semaines) | rat, mâle/femelle | OECD 413 Inhalation | Références croisées |
| Toxicité subchronique | NOAEL: \geq 2000 mg/kg/d (13 Semaine) | rat, mâle/femelle | OECD 411 Dermique | Références croisées |

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

| Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------|------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5) | | | | | |
| Type | Dose | Espèce | Évaluation | Méthode | |
| Mutagénicité | | Salmonella typhimurium | négatif | OECD 471 (Ames) | Références croisées |
| Mutagénicité | | lymphocytes humains | négatif | OECD 473 (aberration chromosomique) | |
| Mutagénicité | | Lymphocytes de souris | négatif | OECD 476 (Mammalian Gene Mutation) | |
| Toxicité pour le développement | NOAEL 2000 mg/kg/d | | | OECD 414, Dermique | Références croisées Effet systémique Toxicité maternelle |
| Toxicité pour le développement | NOAEL 200 mg/kg/d | | | OECD 414, Dermique | Références croisées Effets locaux Toxicité maternelle |

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5

CMR Classification

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality
11990

Version / révision 1

Évaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :
STOT SE

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :
STOT RE

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)

| Espèce | Durée d'exposition | Dose | Méthode |
|------------------------------------------|--------------------|-----------------------------------------|----------|
| Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) | 96h | LC50: >0,086 mg/l | OECD 203 |
| Pseudokirchneriella subcapitata | 72h | EC50: >0,0065 mg/l (Taux de croissance) | OECD 201 |
| Boue activée (domestique) | 3 h | NOEC: >=1000 mg/l | OECD 209 |

Toxicité à long terme

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)

| Type | Espèce | Dose | Méthode |
|------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|----------|
| Toxicité reproductrice | Daphnia magna | NOEC: ≥ 0,0019 mg/l | OECD 211 |
| Toxicité aquatique | Pseudokirchneriella subcapitata | NOEC: ≥ 0,0065 mg/l Taux de croissance | OECD 201 |

Toxicité terrestre

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)

| Espèce | Durée d'exposition | Dose | Type | Méthode |
|----------------|--------------------|----------------------------|--------------|------------------------------|
| Eisenia fetida | 14 d | NOEC : ≥ 1000 mg/kg sol dw | Reproduction | OCDE 207 |
| Eisenia fetida | 56 d | NOEC : ≥ 1000 mg/kg sol dw | Reproduction | Références croisées OECD 222 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality
11990

Version / révision 1

Biodégradation

89,3 % (28 d), Boue activée (domestique), aérobique, OECD 301 B.

Dégradation abiotique

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)

| Type | Résultat | Méthode |
|-----------|---------------------------|---------|
| Hydrolyse | 5,3 yr@25 °C, pH 7 | calculé |
| Photolyse | Demi-vie (DT50) : 24,32 h | calculé |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)

| Type | Résultat | Méthode |
|---------|-------------|---------|
| BCF | 33,76 - 500 | QSAR |
| log Pow | 6,68 | calculé |

12.4. Mobilité dans le sol

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol (68855-18-5)

| Type | Résultat | Méthode |
|----------------------------------------------------|-----------------------|---------|
| Adsorption/désorption | Koc: 4929 - 30820 | calculé |
| Tension de surface | Non applicable | |
| Répartition sur les compartiments environnementaux | donnée non disponible | |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5

Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

12.7. Autres effets néfastes

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5

donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality
11990

Version / révision 1

Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

SECTION 14.1 - 14.6

ADR/RID Marchandise non dangereuse

ADN Marchandise non dangereuse

ICAO-TI / IATA-DGR Marchandise non dangereuse

IMDG Marchandise non dangereuse

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation 1272/2008, Annexe VI

N'est pas listée

DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie non soumis(e)

DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

| Nom Chimique | Statut |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol CAS: 68855-18-5 | non soumis(e) |

Inventaires internationales

Heptanoic acid, ester with 2,2-dimethyl-1,3-propanediol, CAS: 68855-18-5

AICS (AU)
NDSL (CA)
IECSC (CN)
EC-No. 272-469-1 (EU)
KECI 2001-3-1721 (KR)
PICCS (PH)
TSCA (US)
TCSI (TW)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality
11990

Version / révision 1

Information sur les législations nationales La Suisse

Suisse Poison liste 1

non réglementé

Suisse composés organiques volatils (COV)

N'est pas listée

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM)

non réglementé

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

non réglementé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) n'est pas requis.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf

Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par ***. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ (www.chemicals.oq.com).

L'annexe n'est pas nécessaire étant donné que la substance n'est pas classée comme toxique ni polluante et n'est pas un produit CMR, ni PbT ni une substance vPvB

Clause de non-responsabilité

Pour usage industriel uniquement. Les informations fournies ici correspondent à l'état actuel de nos connaissances, mais garantissent cependant pas être exhaustives. OQ Chemicals ne garantit pas la sécurité d'utilisation de ce produit dans les applications de nos clients ni en présence d'autres substances. L'utilisateur est le seul responsable de la détermination de l'aptitude de ce produit à l'utilisation correspondante et de sa conformité à toutes les normes de sécurité applicables ou nécessaires.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



NPG Di-heptanoate (CQ) - Cosmetic Quality
11990

Version / révision 1
